

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-498 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 92-283, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF AUX SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

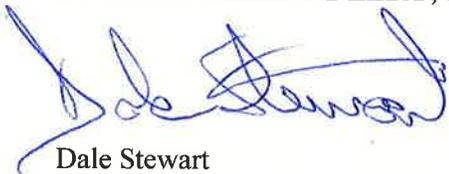
Le Conseil municipal de la Ville de Léry a, lors de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2021, adopté le règlement numéro 2021-498.

Ce règlement a pour objet de modifier l'heure fixé pour les séances ordinaires du Conseil municipal. À compter du mois de janvier 2022, la séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le deuxième lundi de chaque mois à 19 heures 30.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur le site web de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 14^e jour du mois de décembre 2021.



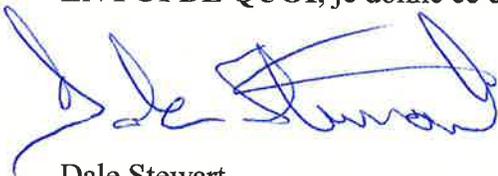
Dale Stewart
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie au bureau de la municipalité entre 13 h et 17 h ; j'ai également fait publier cet avis dans le journal Le Soleil de Châteauguay, édition du 22 décembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois de décembre 2021.



Dale Stewart
Directeur général et secrétaire-trésorier